



Journée Nationale du Patriotisme: le Burundi se recueille en mémoire de feu Président Nkurunziza



Le Président de la République du Burundi et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné de son épouse, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, s'est joint, le 08 juin 2026, à la famille du feu Président Pierre Nkurunziza, à l'occasion de la commémoration du 6ème anniversaire de la disparition du feu Président Pierre Nkurunziza, Guide Suprême du Patriotisme. Les cérémonies commémoratives ont également vu la participation des membres des deux Chambres du Parlement, des Hauts Cadres de l'Etat ainsi que le Corps diplomatique accrédité au Burundi. Elles se sont déroulées au Mausolée Pierre Nkurunziza, à Gitega, la capitale politique du Burundi. En signe de respect et de reconnais-

sance, le Couple présidentiel a procédé au dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe du feu Président Pierre Nkurunziza. Les membres de sa famille ainsi que le Corps diplomatique ont également déposé des gerbes de fleurs en sa mémoire. Les cérémonies ont aussi été marquées par une prédication, des hommages à l'illustre disparu, ainsi que par les chants de la chorale Komenzagusenga, dont le regretté était le fondateur. Cette célébration s'est clôturée par la diffusion d'un extrait du discours du feu Président Pierre Nkurunziza. **(Présidence)**

Dans cette Edition:

page

LJournée Nationale du Patriotisme: le Burundi se recueille en mémoire de feu Président Nkurunziza

1

OPDD / Audience à l'Ambassadeur du Royaume-Uni au Burundi: le soutien aux initiatives éducatives et sanitaires est pour bientôt

3

Emission publique animée par les membres du Gouvernement: la classe de 10e en passe d'être restaurée

5

Rencontre diplomatique entre le Burundi et la Grande-Bretagne

7

La Chargée d'Affaires a.i de l'Ambassade des Etats-Unis au Burundi reçu en audience

9

UNICEF réaffirment leur engagement pour les enfants

10

Suivi évaluation: mission conjointe entre le Gouvernement burundais et l'ONGE SPARK

9

COMMUNIQUE DE PRESSE N°06/2026 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 10 JUIN 2026

12

Patriotisme et bonne gouvernance : le Chef de l'Etat exhorte les Cadres de l'Etat à servir le peuple avec exemplarité



Le lundi 08 juin 2026, à l'occasion de la Journée Nationale du Patriotisme et du 6e anniversaire de la disparition de Feu Son Excellence le Président Pierre Nkurunziza, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste, en compagnie de la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a animé une séance de moralisation au Stade Ingoma de Gitega. Cette séance, destinée aux Hauts Cadres et Cadres de l'Etat nommés par décret, portait sur le patriotisme, le service au peuple, ainsi que sur l'importance de la décentralisation et de la déconcentration effective de l'administration publique. Cette séance était placée sous le thème : « Leaders, rapprochons-nous du peuple et soyons le flambeau qui illumine la Vision du Burundi ».

Le Chef de l'Etat a souligné le rôle déterminant du leadership dans le renforcement du patriotisme, de la co-

hésion nationale et du développement durable du pays, rappelant l'engagement de Feu Son Excellence le Président Pierre Nkurunziza, d'heureuse mémoire, dont l'héritage continue d'inspirer les générations présentes et futures à servir la nation avec dévouement et à cultiver l'amour de la patrie.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a souligné que l'amour de la patrie est une valeur fondamentale profondément ancrée en tout un chacun. Il estime qu'un véritable leader doit constamment placer le bien-être de la population et l'intérêt supérieur de la nation au cœur de ses préoccupations, tout en assumant pleinement son rôle de rassembleur, de médiateur et de guide.

Le Président de la République a insisté sur le fait que la force de l'Etat repose avant tout sur des citoyens travailleurs qui produisent et contribuent activement à la prospérité nationale. Il a souligné que les institutions publiques et leurs dirigeants ont pour mission de fédérer les énergies, de promouvoir l'intérêt général et d'accompagner les citoyens dans tous les domaines de la vie nationale.

Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a souligné que l'amour de la patrie se traduit par des actions concrètes en faveur du développement. Il a exhorté les responsables des différents secteurs à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives innovantes, en adéquation avec leurs missions respectives, afin d'améliorer durablement les conditions de vie de la population. Il a également insisté sur l'importance de la décentralisation et de la déconcentration de l'administration.

Il a également encouragé les Leaders à nourrir un profond attachement à leur pays et à transmettre cet héritage aux générations futures. **(Présidence)**

L'ISCAM ouvre l'année académique 2025-2026

Sous le Haut Patronage du Chef de l'Etat burundais, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, Commandant en Chef des Corps de Défense et de Sécurité, l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM), a procédé à l'ouverture de l'année académique 2025-2026, le vendredi 12 juin 2026.

Cette cérémonie a été marquée par plusieurs temps forts, notamment l'incorporation définitive de la 55e promotion des élèves officiers, la passation de témoin entre les 51ème et 52e promotions, la remise des di-

plômes ainsi que la prestation de serment des lauréats de la 50e promotion. L'événement s'est déroulé en présence du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, de Hautes autorités militaires ainsi que de divers invités de marque.

Placées sous le thème : « ISCAM, pour une formation de futurs meneurs d'hommes capables de mobiliser le savoir au bénéfice de la défense nationale », ces cérémonies, ponctuées par un défilé militaire, ont mis en lumière la mission de l'Institut Supérieur des Cadres Militaires,



qui consiste à former une élite militaire compétente, disciplinée et pleinement apte à servir la Nation, ainsi qu'à participer aux opérations de maintien de la paix à l'échelle internationale.

Lors de ces cérémonies, le Chef de l'Etat burundais, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a salué l'engagement de la jeunesse burundaise à servir la Nation. Il a rappelé que l'amour de la patrie, la discipline, le sens du sacrifice et le dévouement constituent les qualités essentielles de l'officier, appelé à conduire ses hommes avec discernement, à prendre des décisions éclairées et à relever efficacement les défis liés à sa mission.

Le Commandant en Chef des Corps de Défense et de Sécurité, s'adressant aux élèves officiers, les a exhortés à cultiver l'excellence et le patriotisme, lesquels doivent se traduire par des actes concrets, faisant de l'amour de la patrie un engagement quo-

tidien au service de la défense, de la paix, de la sécurité et du développement du pays.

Le Président Ndayishimiye les a également invités à perpétuer l'héritage de bravoure de la Force de Défense du Burundi, un héritage forgé à travers les luttes pour la défense de la patrie et la résistance à la pénétration coloniale, et qui doit continuer d'inspirer les futures générations d'officiers.

Le Numéro Un burundais a indiqué que, au-delà de sa mission principale de défense et de sécurité, la Force de Défense du Burundi est appelée à jouer un rôle actif dans la valorisation des ressources naturelles nationales. Cette contribution permettra de renforcer la lutte contre la pauvreté, de stimuler la création de richesses et de soutenir la croissance économique, tout en accélérant la concrétisation de la Vision du Burundi « pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

Par ailleurs, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a, au nom de l'Armée burundaise, offert au Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, trois vaches en gestation en signe de reconnaissance pour les efforts importants et continus consentis en faveur du rayonnement de la Force de Défense du Burundi.

Les cérémonies se sont achevées par la signature du Chef de l'Etat burundais et Commandant en Chef des Corps de Défense et de Sécurité, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, dans le livre d'or de l'ISCAM. (Présidence)

OPDD / Audience à l'Ambassadeur du Royaume-Uni au Burundi : le soutien aux initiatives éducatives et sanitaires est pour bientôt



La Première Dame de la République du Burundi, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a reçu en audience le jeudi 11 juin 2026, au Palais présidentiel Ntare Rushatsi, Madame Alison Heather Thorpe, Ambassadeur du Royaume-Uni au Burundi. Les deux personnalités ont discuté des modalités de coopération entre le Royaume Uni et le Burundi dans plusieurs domaines notamment ceux de l'éducation et la santé.

Son Excellence Angeline Ndayishimiye a indiqué que parmi les sujets abordés lors de leur entretien figurait la manière dont ils pourront collaborer et

s'entraider dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et la santé. Elles ont discuté des projets futurs à mettre en place. L'un d'eux concernait l'école Socle du savoir, afin qu'elle puisse accueillir les candidats aux examens internationaux car jusqu'à présent, de nombreux élèves burundais doivent se rendre au Rwanda, en Ouganda, au Kenya ou en Tanzanie pour passer ces examens.

Son Excellence Angeline Ndayishimiye a fait savoir que Madame Alison Heather Thorpe lui a assuré qu'elle va transmettre cette demande aux autorités compétentes afin qu'ils envoient des enseignants à cette école pour étudier les possibilités de collaboration dans ce domaine.

Elle a également souligné que, dans le secteur de la santé, le Royaume-Uni va soutenir le Burundi dans ses efforts de prévention de l'épidémie d'Ebola. Il a aussi été convenu que le Royaume-Uni soutiendra le Burundi

dans le cadre du programme « Zéro déchet » afin de lutter contre le choléra. S E Ndayishimiye a également confirmé que l'Ambassadeur Thorpe a promis de l'accompagner dans un voyage qu'elle va effectuer pour recevoir le prix « Global Health », qui lui sera décerné au Royaume-Uni. La Première Dame du Burundi a signalé qu'elles continueront à se rencontrer afin de mettre en œuvre les projets dont elles ont discutés.

Elle a informé que Madame Alison Heather Thorpe était venue pour renforcer les liens d'amitié et de coopération avec le pays, ainsi que pour mieux comprendre les activités en cours afin de se soutenir mutuellement.

Angeline Ndayishimiye a apprécié énormément cette démarche car, selon elle, lorsqu'on bénéficie d'un tel soutien, cela motive davantage à travailler avec efficacité et obtenir de meilleurs résultats. **(Le Renouveau)**

L'Assemblée Nationale adopte certains amendements du Sénat



Présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, Gélasie-Daniel Ndirakobuca, les

Députés réunis en séance plénière ont analysé et adopté, le jeudi 11 juin 2026 les amendements du Sénat relatifs au projet de loi portant modification de loi no

1/002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes. A l'exception de deux amendements de fond rejetés, les autres amendements ont été adoptés. Tous les quinze amendements de forme, ont été adoptés.

Concernant les amendements de fond, sur douze, deux ont été rejetés et dix autres adoptés. Pour les deux amendements rejetés, l'un, selon le rapport de la commission permanente de la justice et des droits de la personne humaine, n'était pas conforme à la Constitution burundaise.

L'autre a été rejeté afin de respecter les règles de procédure de droit commun. **(Le Renouveau)**

Présentation de certains rapports de missions de travail effectuées par des délégations du Sénat à l'étranger



Lors de la séance plénière du 09 juin 2026, présidée par Très Honorable Gervais Ndirakobuca, Président du Sénat, les Sénateurs ont suivi la présentation des rapports de quatre missions de travail effectuées par des délégations du Sénat du Burundi à l'étranger au cours des mois d'avril et mai 2026.

La première mission concernait la participation du Sénat du Burundi à la Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique (ASA), tenue au Royaume du Maroc du 06 au 13 avril 2026.

Cette rencontre a réuni les Présidents et Représentants des Chambres Hautes de nombreux pays africains autour des questions relatives au renforcement de la dé-

mocratie, à la prévention des crises, à la stabilité institutionnelle et à la coopération parlementaire sur le continent.

Les travaux se sont clôturés par l'adoption de recommandations visant à consolider l'action parlementaire commune, à promouvoir les valeurs démocratiques et à soutenir les efforts de paix et de développement en Afrique.

En marge de la conférence, le Président du Sénat du Burundi a eu des entretiens avec les présidents des deux chambres du Parlement Marocain afin de renforcer la diplomatie parlementaire et les relations de coopération entre le Burundi et le Maroc.

Les Sénateurs ont également pris connaissance du rapport relatif à la participation d'une délégation du Sénat aux réunions du Groupe parlementaire de la région africaine de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ainsi qu'à la première Assemblée parlementaire Afrique-Union Européenne, organisées au Royaume d'Eswatini du 07 au 14 mai 2026. Les échanges ont porté sur les défis liés à la paix et à la sécurité, à l'intégration régionale, au développement durable ainsi qu'au renforcement de la coopération parlementaire.

La première Assemblée parlementaire Afrique–Union-Européenne, organisée dans le cadre de l'Accord de Samoa, a abordé plusieurs thématiques d'intérêt commun, notamment la mobilité des jeunes, le rôle des femmes dans l'agriculture, les matières premières stratégiques, le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire. Les participants ont adopté des recommandations communes réaffirmant leur engagement en faveur d'un partenariat fondé sur le dialogue, le respect des droits humains, le développement durable et la prospérité partagée.

La plénière a également suivi le rapport sur la session extraordinaire du Parlement panafricain, tenue à Midrand, en Afrique du Sud, du 28 au 30 avril 2026. Cette session avait pour principal objectif l'élection du nouveau Bureau du Parlement panafricain pour un mandat de trois ans.

A l'issue du scrutin, l'Honorable Fateh Boutbig, de l'Algérie, a été élu Président du Parlement panafricain, tandis que les Vice-Présidences ont été attribuées aux Représentants des différentes régions du continent.

Les participants ont réaffirmé leur volonté de renforcer le rôle du Parlement panafricain dans la promo-

tion de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'intégration africaine, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Enfin, les Sénateurs ont examiné le rapport de la réunion d'évaluation de la 15^e édition des Jeux interparlementaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), organisée à Arusha, en Tanzanie, du 28 au 30 avril 2026. Cette rencontre a permis d'évaluer les résultats des jeux tenus à Kampala en décembre 2025 et d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les défis rencontrés.

Les participants ont souligné l'importance de ces jeux dans le renforcement de l'intégration régionale, de la coopération et de la diplomatie parlementaire. Ils ont également entamé les préparatifs de la 16^e édition en formulant des recommandations destinées à améliorer davantage l'organisation et la participation aux futures compétitions.

A travers ces différentes missions, le Sénat du Burundi continue à contribuer activement au renforcement de la diplomatie parlementaire, à la promotion de l'intégration régionale et continentale ainsi qu'au développement de partenariats favorisant la paix, la coopération et le développement durable. **(Senat)**

Le Premier Ministre visite les infrastructures publiques réhabilitées et non réhabilitées à Gitega : sauver obligatoirement les infrastructures dégradées



Le Premier Ministre Monsieur Nestor Ntahontuye a effectué, le lundi 08 juin 2026, une descente sur terrain dans les communes de Gitega et Muramvya dans la province de Gitega pour s'enquérir de l'état des infrastructures publiques en construction ainsi que celles réhabilitées et non réhabilitées. Monsieur Ntahontuye a été satisfait de l'état des bâtiments réhabilités mais, a recommandé la mise en œuvre urgente des travaux

d'assainissement et de réhabilitation des bâtiments non encore rénovés. Le Premier Ministre a rappelé que la réhabilitation des infrastructures publiques s'inscrit dans un vaste programme gouvernemental. La visite a débuté sur le site destiné à accueillir le futur bureau provincial de Gitega. Le constat est satisfaisant, les travaux évoluent à un rythme encourageant depuis que la province a bénéficié des fonds de démarrage destinés à ce projet. Le Gouverneur de la province de Gitega, Monsieur Liboire Bigirimana, a indiqué que l'approvisionnement en matériaux de construction est déjà en cours. Il a indiqué que les travaux de construction de ce bâtiment débiteront prochainement, ouvrant ainsi la voie à une progression normale des activités. Dans la commune Muramvya, le Premier Ministre, Monsieur Nestor Ntahontuye, a visité l'ancien bâtiment communal récemment réhabilité et actuellement utilisé comme bureau zonal. Il s'est dit satisfait de l'état de cette infrastructure dont les travaux de réhabilitation sont achevés. Seuls les équipements nécessaires pour son fonctionnement manquent encore. Il a promis que les fonds

destinés à l'achat de ces équipements vont très bientôt être octroyés. Au Chef-lieu de la commune Muramvya, le Premier Ministre a également visité trois maisons appartenant à l'Hôpital de Muramvya ainsi que d'autres relevant de la Direction du Bureau Principal de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (DBPEAE) de Gitega. Il a déploré l'état de dégradation avancée de ces bâtiments et a recommandé la mise en œuvre urgente des travaux d'assainissement et de réhabilitation.

Le Premier Ministre a rappelé que la réhabilitation des infrastructures publiques s'inscrit dans un vaste programme gouvernemental lancé au mois d'octobre der-

nier. Il a également indiqué qu'une troisième tranche de fonds a déjà été débloquée afin de poursuivre les travaux jusqu'à ce que l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat soit restauré et valorisé.

Le Premier Ministre Nestor Ntahontuye a constaté que plusieurs infrastructures publiques ont été délaissées pendant longtemps. Elles doivent être valorisées étant donné qu'elles ont coûté cher au pays et constituent un patrimoine dont l'Etat a besoin pour assurer un service efficace et efficient à la population. **(Le Renouveau)**

Emission publique animée par les membres du Gouvernement : la classe de 10e en passe d'être restaurée



Au stade Ingoma de Gitega, s'est déroulée, le jeudi 11 juin 2026, une émission publique animée par les membres du Gouvernement du Burundi afin de répondre aux questions des journalistes et de la population burundaise notamment celles relatives aux boissons alcoolisées qui handicapent la santé humaine.

Dans son mot d'ouverture, le Premier Ministre burundais, Monsieur Nestor Ntahontuye a d'abord transmis à la population le message de salutations du Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye. Ce dernier se réjouit des efforts fournis par la population pour se développer et d'atteindre la vision nationale. Il interpelle chacun dans son secteur d'activité ainsi que ceux qui croisent les bras au lieu de travailler. Il a fait savoir que le Chef de l'Etat ne cesse d'animer des séances pour inciter la population à augmenter la production.

Au cours d'un point de presse sur les plaintes de la population concernant la vie chère, Monsieur Ntahontuye a fait savoir qu'il ne suffit pas de se lamenter mais plutôt travailler davantage pour sortir dans cette situa-

tion.

A l'heure des récoltes de la saison culturale B, il a invité la population à ne pas gaspiller toute sa production en la vendant immédiatement sur les marchés. Il a appelé les parents à s'impliquer dans l'éducation des enfants pendant les vacances qui approchent. Il a souligné que l'éducation donnée autrefois autour du feu était une importance capitale. Il les a invités à s'atteler aux travaux de développement dans cette période de vacances.



A l'approche de la période électorale, Monsieur Ntahontuye a invité la population à garder son calme car ce n'est pas la première fois que le pays traverse cette étape. Il a invité les citoyens à ne pas se laisser distraire par les élections mais de continuer à exercer leurs activités pour se développer.

Concernant les boissons alcoolisées qui nuisent la santé humaine, M. Ntahontuye a reconnu que certains consommateurs ont des difficultés de travailler ou même de porter des charges légères. Il a informé la population que le Gouvernement est à l'œuvre en synergie avec le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) et l'administration pour suivre régulièrement et éradiquer ce problème. Il a précisé que la liste de toutes boissons alcoolisées conformes aux normes est affichée afin que la population puisse les identifier.

Dans le secteur de l'éducation, Monsieur Nestor Ntahontuye a annoncé que dès la rentrée scolaire 2026- 2027 prévue en septembre, des moyens suffisants ont été alloués à toutes les communes pour fabriquer des bancs publics dans le but de résoudre le problème des élèves assis par terre. Il a précisé qu'aucun enfant ne sera assis par terre dès cette année. Il a ajouté que l'effectif des élèves admis dans les écoles secondaires à régime d'internat passera de 5 000 et augmentera chaque année. Concernant les réformes éducatives, il a aussi informé qu'elle a été introduite en 7e cette année, pour permettre le retour de la 10e. L'un des objectifs est de relever le niveau des apprenants en baisse à cause de la durée réduite des études : 12 ans aujourd'hui contre 13 ans auparavant.

Pour les élèves qui ont commencé avec cette nouvelle réforme c'est -à -dire la classe de 7e, Monsieur Ntahontuye a informé qu'ils ont atteint la 10e.

Lors du test de sélection pour les écoles d'excellences, ceux qui auront de bonnes notes seront orientés vers les écoles à régime d'internat selon les places disponibles. Il a enfin annoncé la réouverture prochaine du restaurant de l'Université du Burundi afin de faciliter les conditions d'études des étudiants et contribuer à l'atteinte de la Vision nationale.

Concernant la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, Fidèle Nkezabahizi, le Ministre en charge de la santé publique a indiqué que ce programme est en cours. Il a informé qu'il y a des conteneurs remplis de médicaments qui sont arrivés à Dar es Salam pour appuyer ce secteur. Sur la question de la faible connexion d'internet, Monsieur Alain Ndikumana, Ministre des Finances, du budget et de l'Economie Numérique a reconnu l'existence du problème. Il a toutefois rassuré la population que la situation sera résolue bientôt grâce à starlink, déjà mis place. **(Le Renouveau)**

Rencontre diplomatique entre le Burundi et la Grande-Bretagne



Le vendredi 12 juin 2026, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Son Excellence l'Ambassadeur Edouard Bizimana, a reçu en audience Madame Alison Heather Thorpe, Ambassadrice de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord au Burundi, résidant à Kigali. Cette visite de courtoisie a été l'occasion de renforcer les liens diplomatiques et de discuter des enjeux régionaux et internationaux.

Les deux autorités ont salué les excellentes relations existantes entre le Burundi et la Grande-Bretagne. Elles ont échangé sur des sujets d'intérêt commun, notamment le renforcement des relations diplomatiques, les bourses d'études, la situation

sécuritaire à l'Est de la RDC et l'ouverture des frontières avec les pays voisins.

Madame Thorpe a annoncé une contribution significative de la Grande-Bretagne au Burundi : Un million de dollars (1M de dollar) pour l'appel d'urgence contre l'Ebola, via les agences du système des Nations Unies et huit cent mille dollars (800 mille dollar) octroyés à travers l'UNICEF pour la lutte contre le choléra. Ces appuis témoignent de l'engagement britannique à soutenir le Burundi dans ses défis sanitaires.

Le Ministre Bizimana a exprimé sa gratitude pour ces soutiens et a présenté les priorités du Burundi dans sa présidence de l'Union africaine. Il a notamment évoqué l'organisation du Dialogue continental et a invité la Grande-Bretagne à accompagner le Burundi dans la réussite de ses missions à la tête de l'UA.

Concernant la RDC, le Ministre Bizimana a reconnu une amélioration partielle de la situation, avec le retour de certains réfugiés. Toutefois, il a souligné que des atrocités persistent dans certaines zones et que la mise en œuvre des accords de Washington et de Doha reste incomplète. Il a appelé la communauté internationale à s'impliquer davantage pour une paix durable. **(MAEIRCD)**

Audience accordé à une délégation japonaise



Le 11 juin 2026, le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard BIZIMANA, a reçu en audience une délégation japonaise conduite par la Représentante résidente de la JICA (Agence japonaise de coopération internationale) Madame SHIOTSUKA MINAKO. Les échanges ont principalement porté sur la réhabilitation de la partie endommagée du Boulevard du Japon, fortement affectée par la montée des eaux du lac Tanganyika. À l'issue de l'audience, le Ministre a accompagné la délégation sur le Boulevard du Japon afin de constater de visu l'état de dégradation de cette infrastructure routière.

Dans une interview accordée aux journalistes après cette visite, le Ministre Édouard BIZIMANA a indiqué que cette mission s'inscrivait dans le prolongement de la récente visite effectuée au Burundi par le Président de la JICA. Il a précisé que les discussions ont également porté sur plusieurs domaines de coopération dans lesquels le Japon intervient au Burundi, notamment les infrastructures, la santé et l'agriculture.

S'agissant du secteur agricole, le Ministre a souligné l'appui du Japon dans la culture du riz à travers une assistance technique. Il a également annoncé que le Japon s'est engagé à fournir des équipements agricoles et à assurer la formation des personnes appelées à les utiliser. Concernant le Boulevard du Japon, le Ministre a indiqué que les deux parties ont insisté sur l'urgence de sa réhabilitation.

Après la visite de terrain, elles ont constaté l'ampleur des dégâts causés par les eaux du lac Tanganyika et la nécessité d'agir rapidement. Selon le Ministre, la délégation japonaise a proposé de procéder étape par étape. La première étape consiste à mettre en œuvre des mesures urgentes visant à stopper la progression des eaux. La seconde prévoit la réalisation d'études techniques en vue de surélever la route afin de prévenir de nouvelles dégradations liées à la montée des eaux du lac. Le Ministre a également demandé que la route secondaire menant directement au port soit intégrée dans les études afin qu'elle puisse, elle aussi, bénéficier des travaux de réhabilitation. (MAEIRCD)

Audience avec le Chargé d'affaires de l'Ambassade de France au Burundi



Le vendredi 12 juin 2026, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard BIZIMANA, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a reçu en audience Monsieur Jérémy Grand, Chargé d'affaires de

l'Ambassade de France au Burundi. Les échanges ont porté principalement sur la désignation du nouvel Ambassadeur de France au Burundi, le projet d'appui au renforcement du français juridique, diplomatique et militaire au Burundi, le soutien des réfugiés Congolais au Burundi. Au cours de cette audience, Monsieur Jérémy Grand a informé le Ministre que la France a récemment désigné un nouvel Ambassadeur au Burundi. A cet effet, il a présenté les lettres de demande d'agrément relatives à cette nomination. Concernant le projet d'appui au renforcement du français juridique, diplomatique et militaire au Burundi, le Chargé d'affaires a indiqué que son objectif général est de promouvoir la francophonie au Burundi, en particulier au sein de l'administration publique ainsi que dans les instances régionales et internationales auxquelles le Burundi participe sur les plans diplomatique et militaire.

Son Excellence l'Ambassadeur Edouard Bizimana a salué cette initiative, soulignant que le Burundi et la République Démocratique du Congo figurent parmi les principaux pays francophones de la région et que ce projet contribuera au renforcement des capacités des cadres burundais dans différents secteurs. Abordant la situation en République Démocratique du Congo, Monsieur Jérémie Grand a rappelé que la France soutient pleinement la Résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui réaffirme la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la RDC. Il a ainsi fait savoir que la France a consenti d'importants efforts pour venir en aide aux réfugiés congolais accueillis au Burundi. A cet égard, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) ont récemment alloué un montant total de 601 000 Euros à la Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge du Burundi. Cette contribution vise à renforcer l'ac-

cès à l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement ainsi que la surveillance épidémiologique sur le site accueillant les réfugiés Congolais de Busema. Il a précisé que cette aide vient s'ajouter aux financements déjà mobilisés par la France à la fin de l'année 2025 pour faire face à la crise des réfugiés congolais. Le chargé d'affaires a par ailleurs salué les efforts consentis par le Burundi dans l'accueil des réfugiés congolais, soulignant l'engagement humanitaire dont le pays fait preuve dans ce contexte difficile. S'exprimant sur le processus de paix en République Démocratique du Congo, S.E l'Ambassadeur Edouard Bizimana a indiqué que les avancées demeurent limitées. Il a estimé que l'accord de paix signé aux États-Unis d'Amérique constitue certes une source d'espoir, mais que davantage d'efforts doivent être consentis pour garantir sa mise en œuvre effective. Il a insisté sur la nécessité d'appliquer pleinement les résolutions adoptées afin de permettre le rétablissement d'une paix durable en République Démocratique du Congo. (MAEIRCD)

La Chargée d'Affaires a.i de l'Ambassade des Etats-Unis au Burundi reçu en audience

Le vendredi 12 juin 2026, Son Excellence l'Ambassadeur Edouard Bizimana, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a reçu en audience Madame Bridget Premont, Chargée d'Affaires a.i de l'Ambassade des Etats-



Unis au Burundi. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'une visite de courtoisie et a permis d'aborder plusieurs sujets d'intérêt commun. Le Ministre Bizimana a salué la venue de Madame Premont et a rappelé les excellentes relations d'amitié et de coopération qui unissent le Burundi et les Etats-Unis. Il a souligné que certains projets n'avaient pas pu être achevés suite au départ de la précédente Chargée d'Affaires, mais a exprimé

l'espoir de les voir relancés. Les deux autorités ont convenu de renforcer davantage ces initiatives. De son côté, Madame Premont a affirmé sa volonté de travailler avec énergie et en étroite collaboration sur les projets en cours. Elle a proposé la tenue de réunions techniques afin de raffiner et d'accélérer leur mise en œuvre.

Concernant la situation humanitaire dans la région, les Etats-Unis ont accordé une enveloppe d'environ 4 millions de dollars au Burundi pour répondre à l'appel d'urgence contre l'Ebola.

Madame Premont a également confirmé que les Etats-Unis continueront à collaborer avec le Burundi dans les domaines de la paix et sécurité ainsi que de la coopération au développement.

Un autre point abordé concernait l'octroi des visas aux citoyens burundais. Madame Premont a précisé qu'il n'existait pas encore de communication officielle sur ce sujet, mais que l'Ambassade fournirait des éclaircissements par le canal diplomatique.

Cette rencontre illustre la volonté commune du Burundi et des Etats-Unis de consolider leur coopération bilatérale, de relancer les projets en suspens et de travailler ensemble sur les défis humanitaires et sécuritaires de la région. Le Ministre Bizimana a réaffirmé la disponibilité du Burundi à collaborer étroitement avec les Etats-Unis pour un partenariat durable et actif. (MAEIRCD)

Atelier de validation de la méthodologie statistique du MAEIRCD



Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, par l'entremise de la Direction de la Planification, des Statistiques et du Suivi-Evaluation, a organisé du 10 au 11 juin 2026, à Cibitoke, dans les enceintes de l'Imperial Hôtel, un atelier de validation de la méthodologie actualisée de production des statistiques ministérielles.

Cet atelier s'inscrit dans la volonté du Ministère d'adapter ses outils statistiques aux nouvelles missions et at-

tributions qui lui sont confiées.

Les travaux ont poursuivi plusieurs objectifs majeurs notamment présenter les principales modifications apportées à la méthodologie existante, examiner et valider les indicateurs retenus, en veillant à leur pertinence et leur conformité aux standards internationaux et harmoniser les mécanismes de collecte, de traitement et de transmission des données afin de garantir une cohérence institutionnelle et une meilleure fiabilité des statistiques produites.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Sophonie Nitunga, Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement. Dans son allocution, il a rappelé l'importance stratégique des statistiques fiables et actualisées pour appuyer la planification, le suivi-évaluation et la prise de décision éclairée au sein du Ministère.

Cet atelier constitue une étape significative dans le processus de modernisation des pratiques statistiques du Ministère. Il traduit également la volonté de renforcer la transparence, la rigueur méthodologique et l'efficacité dans la gestion de l'information, tout en consolidant la crédibilité des données produites au service de la diplomatie, de l'intégration régionale et de la coopération au développement. **(MAEIRCD)**

UNICEF réaffirment leur engagement pour les enfants



Le jeudi 11 juin 2026, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Monsieur Sophonie Nitunga, a procédé à l'ouverture officielle de la session d'évaluation du Programme de Coopération entre le Gouvernement du Burundi et l'UNICEF pour la période 2025-2027. Cette ren-

contre a réuni les représentants du Gouvernement, du Système des Nations Unies ainsi que les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes en faveur des enfants et des jeunes du Burun-



di.

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire Permanent

a salué l'esprit de collaboration, de complémentarité, de transparence et d'appropriation nationale qui a caractérisé l'élaboration et l'exécution du programme. Il a insisté sur la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse afin de concrétiser les objectifs fixés à l'horizon 2027.

Selon lui, une concertation étroite entre toutes les parties prenantes demeure indispensable pour assurer la protection des enfants et favoriser le développement de leur plein potentiel. Monsieur Nitunga a également souligné l'importance d'une compréhension commune des rôles et responsabilités de chaque acteur afin de garantir le succès des interventions. Il a toutefois relevé qu'un défi persistant demeure : certains projets mis en œuvre avec l'appui de l'UNICEF sont encore perçus comme appartenant exclusivement à cette organisation, alors qu'ils devraient être considérés comme des réalisations du Burundi au bénéfice de sa population.

Le Secrétaire Permanent a en outre exprimé sa préoccupation face au manque d'entretien de certaines infrastructures réalisées dans le cadre du

précédent programme de coopération. Bien que ces infrastructures aient été remises en bon état aux administrations locales, certaines se sont détériorées faute d'un suivi et d'un entretien adéquats.

A cet effet, il a recommandé que les futurs projets répondent effectivement aux besoins réels des populations et qu'un plan d'entretien soit systématiquement intégré dès leur conception afin d'en garantir la durabilité. Il a enfin réaffirmé l'engagement du Gouvernement du Burundi à renforcer davantage sa collaboration avec l'UNICEF et l'ensemble des partenaires au développement pour améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes burundais.

Prenant la parole, Mme Violet Kakyomya, Coordinatrice résidente des Nations Unies au Burundi, a rappelé que les projets doivent désormais être davantage alignés sur les priorités nationales, dans un contexte marqué par la diminution des financements des partenaires. Elle a invité les participants à analyser les résultats obtenus, à identifier les défis rencontrés et à proposer des stratégies susceptibles d'améliorer l'efficacité des interventions. (MAEIRCD)

Suivi évaluation: mission conjointe entre le Gouvernement burundais et l'ONGE SPARK



Dans le cadre d'une mission conjointe entre le Gouvernement burundais et l'ONGE SPARK, une équipe du Ministère conduite par Madame Venantie NKURIKIYE, Responsable d'Action Coopération Décentralisée au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a effectué une descente de suivi-évaluation sur le terrain le 9 et 10 juin 2026. Cette mission s'est déroulée dans les communes de Matana, Rutovu, Bururi et Rumonge, toutes situées dans la province de Burunga.

Elle avait pour objectif principal d'évaluer le projet UM-WUGA-AKAZI, un programme à vocation multiple qui œuvre au renforcement des compétences professionnelles des jeunes lauréats en vue de leur intégration dans un emploi permanent, au développement des capacités entrepreneuriales favorisant l'auto-emploi et la création de start-up, ainsi qu'à la mise à l'échelle des entreprises existantes dans une logique de scale-up. Le projet s'attache également à renforcer les capacités des cellules d'insertion au sein des centres de formation professionnelle, notamment les CEMs et les CFP.

Au terme des échanges menés avec les différentes parties prenantes, les bénéficiaires ont exprimé un besoin pressant en matière d'appui matériel et financier, lequel leur permettrait de mettre concrètement en pratique les compétences acquises et de s'imposer plus efficacement sur le marché de l'emploi.

Il convient de noter que ces descentes de terrain se sont poursuivies le 11 et 12 juin 2026 dans la province de Bujumbura, dans le cadre du suivi-évaluation de l'ONGE Kiyu, dont l'action porte sur le domaine de l'autonomisation des jeunes et gouvernance scolaire. (MAEIRCD)

Les relations entre les peuples chinois et africains se renforcent par leurs échanges culturels



Le Jeudi 12 Juin 2026, S. E. Monsieur Téléphore Irambona, Ambassadeur de la République du Burundi en République Populaire de Chine, a tenu une conférence de presse à la chancellerie pour présenter le programme de la semaine culturelle du Burundi en Chine, qui se déroulera du 28 juin au 1er juillet 2026.

Placée sous le thème « Quand les tambours sacrés du Burundi consolident les liens culturels sino-africains », cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'année 2026 dédiée aux échanges humains et culturels entre la Chine et l'Afrique, et coïncide avec le 70e anniversaire des relations diplomatiques entre la République Populaire de Chine et les pays africains.

Quatre activités majeures caractériseront cette se-

maine culturelle : Les performances culturelles du Burundi où l'année 2026 étant dédiée aux échanges humains et culturels entre la Chine et l'Afrique, la première activité sera consacrée aux performances culturelles burundaises. A cet effet, l'Ambassadeur a invité des groupes folkloriques du Burundi comme des tambourinaires et des danseuses traditionnelles. Le tambour sacré du Burundi (Ingoma), inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, symbole de l'identité, de l'unité et de la continuité historique du peuple burundais, retentira à Pékin aux côtés du tambour chinois. Les échanges culturels jouent un rôle primordial dans le renforcement des relations entre les peuples en général et entre les peuples chinois et africains en particulier. La deuxième activité, prévue le 29 juin 2026 de 13h30 à 17h30 à l'Ambassade du Burundi à Beijing, sera consacrée à la paix et à la sécurité. Cette conférence permettra de partager l'expé-

rience du Burundi en matière de sortie de crise, de réconciliation nationale et de reconstruction post-conflit, en cohérence avec l'ambition de l'Union Africaine de faire taire les armes et de consolider durablement la paix en Afrique.

Le public découvrira le modèle burundais de démocratie Co-sociative, fondé sur le partage du pouvoir, qui a permis au Burundi de tourner la page du conflit, de consolider durablement la paix et de bâtir un Etat-nation qui, aujourd'hui, participe à la recherche, à la consolidation, au maintien et à la préservation de la paix dans d'autres pays. La troisième activité, prévue le 1er juillet 2026, avant la célébration du 64e anniversaire de l'indépendance du Burundi, portera sur les opportunités d'investissement au Burundi.

Le Forum présentera au public les opportunités d'investissement au Burundi, les avantages offerts par le Code des investissements ainsi que les domaines prioritaires tels que définis dans le cadre de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. Les participants pourront découvrir les opportunités offertes dans des secteurs porteurs de croissance tels que l'agro-industrie, les mines et les ressources naturelles, le tourisme, l'économie numérique, les infrastructures et les énergies renouvelables.

Ce forum constituera également une occasion de présenter le Burundi comme une destination d'investissement stable et prometteuse, au cœur de l'Afrique de l'Est et du marché africain. La quatrième activité, qui marquera la clôture de la Semaine culturelle, sera la célébration du 64^e anniversaire de l'indépendance du Burundi, le 1er juillet 2026 au China World Hotel.

Cette célébration sera marquée par des danses des tambourinaires et bien d'autres performances culturelles burundaises.

Elle constituera également un moment privilégié

pour célébrer le parcours du Burundi depuis son accession à l'indépendance et pour mettre en lumière les progrès accomplis sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement.

Au cours du point de presse, Monsieur l'Ambassadeur Télesphore Irambona, a souligné que cette semaine culturelle vise à renforcer les relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et la Chine, tout en contribuant au rayonnement du Burundi, qui assure cette année la présidence de l'Union Africaine.

Il a rappelé que le Burundi est un pays en pleine transformation. Il a tourné la page des conflits qui ont marqué certaines périodes de son histoire et poursuit aujourd'hui son développement dans un climat de stabilité, de paix et de réconciliation.

Le Burundi n'est plus seulement bénéficiaire de la solidarité internationale; il est également un contributeur actif à la recherche de solutions aux défis communs à l'humanité, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité internationale, de la lutte contre le terrorisme, du développement durable, de la protection de l'environnement et de la résilience climatique.

L'année 2026, au cours de laquelle le Burundi assume la présidence de l'Union Africaine, témoigne de la confiance que lui accordent les autres nations africaines et de son engagement en faveur d'une Afrique plus intégrée, plus prospère et plus influente sur la scène internationale. Cette réalité demeure insuffisamment connue à l'échelle internationale.

L'Ambassadeur a invité les professionnels des médias à contribuer à faire davantage connaître le Burundi métamorphosé : un Burundi paisible, stable et résolument tourné vers l'avenir, ouvert aux partenariats et aux investissements mutuellement bénéfiques, au service d'une prospérité partagée entre le Burundi et la Chine.

(Ambassade du Burundi à Pékin)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°06/2026 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 10 JUIN 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 10 juin 2026 à Bujumbura, capitale économique du Burundi, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en date du 04 juin 2026 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. **Projet de loi portant accès à l'information publique,** Présenté par la Ministre de la Communication et des Médias

1

Ce projet vise à garantir le droit à l'information comme droit fondamental garanti par la Constitution et par les instruments internationaux que le Burundi a ratifiés.

Il répond à la nécessité de renforcer la transparence, la bonne gouvernance, l'Etat de droit et la lutte contre la corruption comme piliers fondamentaux de l'action gouvernementale en vue d'atteindre les objectifs de la Vision du Burundi Pays Emergent en 2040, Pays développé en 2060.

Faisant face à ce vide juridique existant en matière d'accès à l'information publique, ce projet de loi offre aux citoyens un cadre légal leur permettant d'obtenir les informations nécessaires à l'exercice et à la protection de leurs droits. Il établit également un équilibre entre l'accès à l'information et la protection des informations légalement couvertes par le secret et la confidentialité.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de fonds et de forme.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

2. Projet de loi érigeant en infractions les fautes commises dans le système éducatif burundais et les peines applicables,

Présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Le décret-loi n°1/016 du 23 février 1993 érigeant en infractions les fraudes aux examens et aux évaluations pédagogiques organisés en vue du passage de classe ou de cycle ou de l'obtention de certificats et diplômes ne répond plus à l'environnement juridique actuel et présente des lacunes à relever.

En effet, il se focalise uniquement sur les fraudes aux examens et aux évaluations pédagogiques organisés en vue du passage de classe ou de cycle ou de l'obtention de certificats et diplômes ;

Or, les fautes commises dans le système éducatif se sont multipliées et le Code pénal ne les qualifie pas comme infractions. Il s'avère ainsi nécessaire de mettre en place un texte juridique qui qualifie ces autres fautes comme infractions, notamment la violation des textes régissant l'ouverture ou la fermeture des établissements privés d'enseignement et de formation.

2

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques ajustements de forme.

3. Projet de décret portant création, organisation, missions et fonctionnement de la Commission Nationale de qualification et de certification,

Présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Le décret instituant le Cadre National de Qualification et de Certification inclut la Commission Nationale de Qualification et de Certification parmi les organes et services de mise en œuvre de ce Cadre.

Cette commission n'a pas encore été mise en place alors que c'est un organe qui est chargé de la supervision des activités de valorisation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels en termes de connaissances et de compétences et qui permet

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

à toute personne d'obtenir un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle à travers la formation continue tout au long de la vie.

Ledit projet de décret est proposé pour rendre opérationnelle cette structure.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de forme.

4. **Projet de décret portant modalités pratiques d'augmentation de la pension de retraite des assurés du secteur public,**
5. **Projet d'ordonnance conjointe portant augmentation des pensions perçues par les retraités du secteur public mis à la retraite avant le 1er janvier 2020,**
6. **Projet d'ordonnance conjointe portant fixation d'un plafond du dernier salaire net mensuel pour le calcul de la pension des retraités du secteur public,**
7. **Projet d'ordonnance conjointe portant fixation d'un plafond de pension à percevoir par les retraités du secteur public**

3

Tous ces quatre projets ont été présentés par le Secrétaire Permanent au Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale appuyé par la Directeur Général de l'ONPR, le Ministre en charge de la fonction publique étant en mission à l'étranger.

Ces textes viennent en application de la loi n° 1/05 du 30 avril 2026 portant modification de la loi n° 1/09 du 14 mars 2022 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 1/12 du 12 mai 2020 portant code de la protection sociale au Burundi.

Le projet de décret portant modalités pratiques d'augmentation de la pension de retraite des assurés du secteur public détermine les modalités d'augmentation de la pension de vieillesse, d'invalidité ou anticipée et la pension de survivants en faveur du fonctionnaire, du magistrat, du mandataire politique ou public, du cadre ou d'un agent contractuel travaillant dans le secteur public, d'un agent de l'ordre judiciaire, d'un membre des corps de défense et de sécurité.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le projet vise à rapprocher progressivement le montant de la pension du dernier salaire net mensuel perçu avant la retraite ou l'invalidité, jusqu'à atteindre un taux de remplacement de 100 %.

Le projet de décret propose que le taux de remplacement de départ soit fixé à 60% du dernier salaire net mensuel.

Quant au projet d'ordonnance conjointe portant augmentation des pensions perçues par les retraités du secteur public mis à la retraite avant le 1^{er} janvier 2020, il fixe l'augmentation de 30% aux retraités d'avant 2020 de telle manière qu'il n'y ait aucun retraité qui perçoive une pension inférieure à 30.000Fbu.

Pour ce qui est du projet d'ordonnance conjointe portant fixation d'un plafond du dernier salaire net mensuel pour le calcul de la pension des retraités du secteur public, il propose de fixer le plafond du dernier salaire net mensuel à Un Million Sept Cent Cinquante Mille Francs Burundais (1 750 000).

S'agissant du Projet d'ordonnance conjointe portant fixation d'un plafond de pension à percevoir par les retraités du secteur public et en référence au plafond du dernier salaire net mensuel fixé à Un Million Sept Cent Cinquante Mille Francs Burundais (1 750 000) et au taux de remplacement de départ fixé à 60%, le plafond de la pension mensuelle de vieillesse, d'invalidité ou de retraite anticipée est fixé à un Million Cinquante Mille Francs Burundais (1 050 000).

Après échange et débat, les quatre projets ont été adoptés avec autre recommandation d'inviter les organismes de sécurité sociale à faire les études nécessaires pour ajuster les cotisations afin que cette politique soit viable, dans la mesure où la subvention accordée par l'Etat pour que l'augmentation de la pension de retraite soit possible ne sera permanente.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

8. Projet de décret portant viabilisation par intégration et restructuration des quartiers spontanés,

Présenté par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement

L'allure actuelle d'urbanisation montre un développement urbain non planifié, occasionnant une naissance des quartiers spontanés, caractérisés par des constructions anarchiques aux alentours des villes.

Pour juguler ce phénomène, il est impératif de mettre en place un cadre règlementant les opérations de viabilisation par intégration et de restructuration des quartiers construits dans l'anarchie. C'est l'objet de ce projet de décret.

Il a comme objectifs de :

- 1) Maîtriser l'urbanisation et garantir une lutte efficace contre la bidonvilisation.
- 2) Opérationnaliser la Vision 2040-2060 par une augmentation du taux d'urbanisation et par un aménagement structuré des quartiers anarchiques.
- 3) Mettre en place un système d'aménagement planifiée en concertation avec les propriétaires des terrains.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de fonds et forme.

9. Projet de décret portant mission, composition organisation et fonctionnement de la commission nationale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction,

10. Projet d'ordonnance portant mission, composition, organisation et fonctionnement des commissions provinciale et communale d'urbanisme,

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le Code de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction constitue un cadre juridique de référence en matière d'organisation de l'espace, de la planification urbaine, de production de l'habitat et de réglementation des constructions.

Il consacre les principes de planification, de coordination intersectorielle, de décentralisation et de contrôle administratif des opérations d'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

Ce projet de décret portant mission, composition organisation et fonctionnement de la commission nationale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction constitue un texte d'application du code de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et permettra notamment :

- 1) Un renforcement du contrôle des opérations d'urbanisme et de construction ;
- 2) Une réduction des constructions anarchiques.

6

Quant au projet d'ordonnance portant missions, composition, organisation et fonctionnement des commissions provinciale et communale d'urbanisme, il précise que celles-ci ont une autorité administrative dépendant de l'administration Provinciale et communale avec mission de veiller au respect de normes urbaines et péri-urbaines.

Les commissions d'urbanisme au niveau provincial et communal jouent un rôle consultatif auprès des Provinces et des Communes en matière d'urbanisme.

A l'issue de l'analyse, les deux projets ont été adoptés avec entre autres recommandations d'étendre les missions de ces Commissions à l'aménagement du territoire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

11. Note sur la problématique d'acquisition du site identifié pour extraire la roche noire à utiliser dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'aménagement des sections routières de la RN3 Bujumbura-Gitaza (25km) et Boulevards Mwambutsa (2,4km) et NDADAYE Melchior à partir du collecteur Ruvumera-début RN3 (Place de l'Indépendance 1,8km), retenues pour pilote de Transport Non Motorisé,

Présentée par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement

Le Projet de Résilience des Transports au Burundi financé sur don de la Banque Mondiale vient de signer un contrat avec l'Entreprise China First Highway Engineering Corporation pour exécuter ces travaux.

L'entreprise a identifié un site pour extraire la roche noire à utiliser dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'aménagement de ces sections routières.

L'objet de la Note est de demander au Gouvernement d'appuyer l'Unité de Gestion du Projet et l'Entreprise dans l'acquisition du site déjà délimité par l'Entreprise sur les deux collines Kabezi et Masama respectivement sur les sous collines Ruhana et Cumba en déclarant d'utilité publique ce site d'une superficie d'environ 8 hectares.

Après analyse, le Conseil des Ministres a accepté cette demande de déclarer d'utilité le site identifié qui va revenir à l'Etat à la clôture du Projet et de penser à minimiser les coûts des travaux routiers par notamment la mise à profit des concasseurs que l'Etat a acquis.

7

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

12. Note sur le déplacement de la clôture en maçonnerie du côté sud de l'ancien Palais royal servant actuellement de Camp de Police Anti-Emeute et celle métallique de la place des Martyrs de la démocratie longeant le boulevard NDADAYE Melchior

Présentée par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement

Ces travaux rentrent dans le cadre du Projet de Résilience des Transports au Burundi financé par la Banque Mondiale.

Ces travaux vont exiger la démolition de la partie de la clôture du côté sud de l'ancien Palais Royal servant actuellement de Camp de la Police Anti-Emeute. L'emprise de la route va grignoter de 3 à 5m vers l'intérieur de la clôture. La partie sud du grillage métallique de la Place des Martyrs de la Démocratie longeant ce Boulevard sera également démolie.

8

Le Conseil des Ministres a donné son accord pour la réalisation de ce projet avec entre autres recommandations de penser à agrandir et embellir certains boulevards et les principaux ronds-points de la Ville de Bujumbura.

13. Projet de décret portant retour dans le domaine privé de l'Etat, d'un terrain de 98 ha sis à Rubira, Commune Mpanda de la Province Bujumbura,

Présenté par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Ce terrain avait été demandé par Monsieur NKUNZIMANA Stanislas et accordé à des fins pastorales telles que la construction des étables et la plantation des pâtures. Mais il a été constaté que le terrain était en pleine exploitation par des particuliers sous bail saisonnier. Le terrain n'a donc pas été mise en valeur conformément à l'objet pour lequel il a été demandé. Ce projet de décret a pour objet de faire retourner le terrain dans le domaine privé de l'Etat.

Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation d'identifier d'autres terres cédées mais détournées de l'objet initial et les ramener au domaine de l'Etat.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

14. Projets de contrats d'exploitation des terrains domaniaux (49),

Ces 49 projets ont été présentés par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Ces projets de contrats donnent en location des terres domaniales à des investisseurs privés pour des projets d'agriculture ou d'élevage.

La mise en œuvre de ces projets vient appuyer l'initiative du Gouvernement pour le développement du Partenariat Public Privé dans le secteur agro-pastoral afin d'augmenter la production et ainsi accompagner la politique du Gouvernement dans la mise en œuvre de la Vision du Burundi.

Les 49 projets de contrats ont été adoptés avec entre autres recommandations de : 9

- 1) Au niveau de chaque contrat, préciser clairement l'activité qui y sera développée afin prévenir toute manœuvre de changement de ce qui est prévu dans le contrat.
- 2) Procéder à l'inventaire des terres domaniales concédées qui ne sont pas mises en valeur ou dont l'affectation a été détournée de l'objet initial de la concession, en vue de leur réintégration dans le patrimoine de l'Etat.
- 3) Identifier les projets prioritaires et adaptés pouvant être développés sur ces terrains récupérés et, par la suite, lancer des appels à manifestation d'intérêt à l'endroit des investisseurs potentiels intéressés par les activités à y développer.
- 4) Inviter les personnes exploitant irrégulièrement des terres appartenant à l'Etat à régulariser leur situation à travers la négociation et la conclusion de contrats d'exploitation ou à défaut les leur retirer.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

15. Divers

Le Conseil des Ministres a demandé aux Ministres en charge de l'Intérieur, des Infrastructures, de la Santé Publique et de la Communication de lancer une campagne d'un mois de salubrité avec pour objectif « Zéro déchet » à travers tout le pays.

Dans les centres-villes, les Chefs de Quartiers devront entrer dans les ménages pour constater la manière dont les déchets sont gérés. Après cette période, il y aura une évaluation des résultats atteints.

Fait à Bujumbura, le 11 juin 2026

10

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. –



**Ministère des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Regionale et de la
Coopération au Développement**

**Département de la Communica-
tion**

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi